

Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE OUVRIERE

## Comité interministériel d'Action Sociale du 29 juin 2011 **Bizarre, bizarre, vous avez dit bizarre,**

La délégation FO était composée de :  
Luc Decarrière, Assia Abdelouahade,  
Patrice Hamon

Le CIAS du 29 juin avait, pour ordre du jour, principalement l'examen des propositions de budget pour l'année 2012. Il s'est tenu dans des conditions étranges.

En effet, c'est la première fois que 7 organisations syndicales sur 8 se substituent à l'administration pour présenter et voter un budget dit « alternatif ».

En procédant ainsi, non seulement ces organisations syndicales ont validé un contexte budgétaire contraint, mais aussi les amputations que sont la réserve parlementaire et les différentes taxations imposées par le gouvernement sur le budget de l'action sociale interministérielle.

De plus, elles ont procédé au redéploiement des budgets entre les différentes lignes, au préjudice de toutes revendications complémentaires visant à couvrir les nouveaux besoins exprimés par les agents.

Oubliant ainsi leur principe de revendication au profit des agents, elles sont rentrées dans une « cogestion » de la pénurie que l'on impose aux fonctionnaires.

En se passant la parole à tour de rôle dans le cadre de la présentation de l'orientation du travail des commissions, elles espéraient limiter l'expression de FO qui avait refusé de s'associer à une telle démarche en totale contradiction à ses valeurs.

Force Ouvrière en présence du DGAFP a fait la déclaration suivante.

« **Monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les membres du CIAS.**

**Les commissions permanentes précédant ce CIAS ont mis en exergue un certain nombre de problèmes et de difficultés que rencontre l'action sociale interministérielle depuis quelques années.**

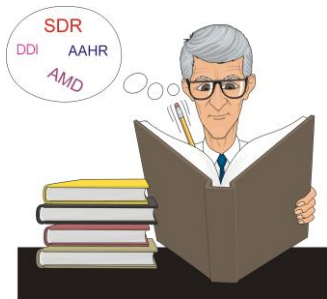
**Certes nous partageons globalement l'analyse faite par l'intersyndicale et aussi la DGAFP au cours des différentes commissions permanentes précédant ce CIAS sur les causes de la sous-consommation 2010, mais pas forcément les remèdes.**

**Pour autant Force Ouvrière n'ira pas jusqu'à proposer un budget alternatif.**

**A chacun son rôle.**

**Notre organisation syndicale ne s'inscrira jamais dans une politique de cogestion, elle n'a pas non plus vocation à se substituer à l'administration dans son rôle et ses missions.**

**Pour Force Ouvrière ce comité est un comité consultatif tel que défini dans les textes et il doit le rester.**



**Toutefois nous ne resterons pas sans réaction devant cette sous-consommation. Pour Force Ouvrière, elle résulte de la frilosité de l'administration devant les demandes formulées sur les trois thèmes principaux que sont le logement, la restauration, les crèches, elle résulte aussi de la restriction des moyens confiés aux SRIAS, tant humains que financiers.**

**Nous en arrivons même à nous demander si cette sous-consommation ne serait pas organisée.**

**Pour Force Ouvrière, si propositions il y a, elles ne peuvent être que politiques tant sur l'évolution des prestations que sur le rétablissement de certaines.**

**Les suppressions de l'Aide à l'amélioration de l'habitat des retraités et de l'aide-ménagère à domicile ne sont toujours pas acceptées et ne le seront jamais.**

**Pour Force Ouvrière, il est nécessaire que les crédits pour les prestations mises en place soient sanctuarisés et ne conduisent pas à sacrifier les unes par rapport aux autres.**

**Force Ouvrière a demandé le rétablissement de l'AMD sous une forme d'aide au maintien à domicile pour laquelle, d'ailleurs, des propositions avaient été faites au sein du groupe de travail et rappelées dans notre déclaration au CIAS du 24 mars 2010.**

**Nous demandons que l'ensemble des montants consacrés à cette prestation soit rétabli.**

**Les 10 millions d'euros n'en sont qu'une faible partie, les derniers bilans de cette prestation présentés devant ce CIAS s'élevaient à 25 millions d'euros. De plus, Force Ouvrière vous rappelle son attachement au secteur de l'économie sociale et solidaire pour gérer ce type de prestation.**

**Ce CIAS est un CIAS essentiellement budgétaire, pour nous il n'est pas question de gérer la pénurie ni de l'accompagner, aussi point par point nous verrons les différentes mesures que nous considérons devoir exiger.**

**Il n'est pas question que les fonctionnaires subissent une double peine, voire une triple : gel de leur rémunération, Réforme de l'administration territoriale de l'Etat et ses conséquences sur leur environnement professionnel et personnel, diminution des prestations et de leur accessibilité.**

**Le budget de l'action sociale doit être conséquent afin de pérenniser les prestations créées.**

**Pour Force Ouvrière, le logement, la restauration, ainsi que la garde d'enfant sont des prestations indispensables directement utiles aux agents dans le cadre de l'articulation vie professionnelle, vie familiale.**

**Prenons la restauration : le schéma directeur de la restauration diligenté par la DGAFP ne sera pas mis en application sur tout le territoire d'une région mais que sur des points « focus ».**

**Pour nous il est inadmissible que des agents aient plus de 20mn pour se rendre à pied sur un lieu de restauration administrative. FO demande que le titre restaurant soit attribué aux agents qui ne peuvent pas bénéficier de l'accès à un restaurant administratif et attend toujours, depuis le dernier CIAS, une réponse et des propositions de votre part sur le chantier de la restauration dans les DDI.**



**En ce qui concerne le domaine du logement et des crèches, une politique volontariste doit être menée, nous ne nous contenterons pas à FO d'une politique qui consisterait uniquement à préserver ce qui a été engagé, sans que des crédits soient débloqués pour répondre à tous les besoins qui surgissent actuellement et qui résultent, pour une grande partie, de la politique menée dans le cadre de la Réate au détriment des agents publics.**

**D'ailleurs nous déplorons que dans le domaine des crèches le recours aux Contrats enfance et jeunesse soit remis en cause sous couvert d'une annualité budgétaire, privant le budget de l'ASI de retour par voie de fonds de concours et d'une stabilité des offres sur 4 années.**

**Dans le domaine du Chèque emploi service universel, Force Ouvrière rejette l'utilisation de statistiques générales qui servent de paravent à l'administration pour revoir les budgets de prestations à la baisse, il ne sera donc pas question pour FO de cautionner les propositions faites qui ramènent le budget de 33,7 millions d'euros à 26,6 millions d'euros.**

**Par ailleurs, les bases de cette prestation ont été édictées par l'administration, Force Ouvrière demande que les crédits consacrés au CESU, bénéficient réellement à cette prestation.**

**Si toutefois il s'avère que les CESU étaient utilisés au-delà de leur attribution purement réglementaire, FO réclame un bilan complet et se positionne d'ores et déjà pour la mise en place d'une prestation supplémentaire correspondant aux besoins révélés (exemple : utilisation du CESU pour la garde périscolaire au-delà de 6 ans).**

**Nous rappelons que ce n'est pas nous qui avons mis au point cette prestation, mais l'administration. Elle aurait dû en assumer le suivi et le contrôle, utilisation comprise. Pour FO, c'est bien à la DGAFP d'assumer ses responsabilités et non aux agents de payer le contre coût de ces errements.**

**Pour les chèques-vacances, Force Ouvrière qui, sur le fond, rejoint les autres organisations syndicales, considère que la proposition de la création d'une tranche à 5 % pour les RFR (revenus) les plus hauts, et une augmentation conséquente de la bonification de la tranche des revenus les plus modestes améliorerait le taux de pénétration en rendant cette prestation plus attractive pour tous. De même, plusieurs plans par an auraient un effet mécanique intéressant.**

**Il nous paraît de plus pertinent pour les RFR les plus modestes d'aller au-delà de 35 % de bonification afin de permettre de remédier au non-départ en vacances de ces familles.**

**D'autre part nous sommes toujours en attente, en ce qui concerne le logement des enfants étudiants de nos agents, d'un travail concret sur une proposition de prestation à inscrire au budget de l'ASI.**

**Vous comprendrez aisément monsieur le Directeur que l'ensemble de ces propositions doit donner lieu à un travail volontariste de tous et un budget de l'ASI à la hauteur de ces besoins.**

**Pour cela les réserves, taxations diverses et autres doivent être levées au plus tôt.**

**Nous vous demandons d'autre part un point sur les différents chantiers menés tant au niveau ministériel qu'interministériel sur certaines prestations dans les Directions départementales interministérielles, ceux de la restauration, des séjours d'enfants et des arbres de Noël, nous n'acceptons pas l'étouffoir mis sur ces travaux vis-à-vis des représentants du personnel au CIAS d'autant plus que ces chantiers ne sont pas sans incidence sur le budget de l'action sociale ».**

En réponse à cette déclaration, le DGAFP qui n'a pas souhaité faire un débat politique sur les valeurs défendues par Force Ouvrière, a tenu à souligner que le vote du budget n'est pas un blanc-seing donné à l'administration sur les crédits d'ASI.

Par ailleurs, il a précisé que la proposition de budget présentée par les autres organisations syndicales n'occulte pas les revendications de Force Ouvrière. Néanmoins, il regrette profondément, et on le comprend vu ses objectifs de performance, que Force Ouvrière n'ait pas cosigné avec l'intersyndicale un travail commun.

Concernant les DDI, une réunion à Matignon non conclusive se tiendra le 5 juillet et les arbitrages seront rendus après.

Toutefois pour Force Ouvrière le problème reste toujours l'harmonisation qui doit se faire par le haut.

Le DGAFP a remercié chaleureusement les 7 organisations syndicales du travail collectif effectué, ainsi que l'ancien secrétaire d'Etat qui a obtenu 10 millions d'euros pour l'AMD rénovée à venir (contre 25 précédemment).

Pour l'AMD, la DGAFP a reçu la lettre plafond qui atteste l'ouverture de 10 millions d'euros et une rencontre est prévue avec la CNAV le 4 juillet pour un partenariat sur ce dossier.

A la rentrée un travail de sélection d'un prestataire sera mené avec, comme objectif, le lancement de l'AMD le 31 mars 2012.

En ce qui concerne le logement et le logiciel AGIL les travaux sont engagés.

La DGAFP s'assurera de sa généralisation possible, mais il n'y aura pas d'expérimentation avant la fin de l'année pour la gestion du 5 % préfectoral.

Sur l'analyse de la Direction des Affaires Juridiques concernant la soumission des réservations de places en crèches aux règles des marchés publics, le DGAFP a pris l'engagement de la présenter lors du groupe de travail du 7 juillet.

Par ailleurs la DGAFP a fait un point d'étape sur les lettres de missions : depuis le 26 mai la lettre de mission sur les SRIAS et Conseiller action sociale et environnement professionnel est sur le bureau du ministre du budget, il sera nécessaire de faire un état des lieux dans 6 départements test, les résultats sont demandés pour le 30 octobre.

Sur la mission concernant le CIAS les résultats sont attendus pour fin juillet.

#### **Circulaire d'orientation des SRIAS :**

Cette circulaire d'orientation est une reprise de la note de 2011, une modification vient préciser les frais de fonctionnement des SRIAS et ceux du président et l'autre introduit la notion de programme complémentaire d'actions et rajoute aussi la possibilité d'une meilleure prise en compte des vacances pour tous avec l'ANCV et les associations ministérielles.

En ce qui concerne la délégation complémentaire des 20 % pour les actions des SRIAS, la problématique sera vue le 10 octobre, les critères de répartition seront revus mais en 2012, pour limiter les écarts constatés entre les SRIAS par rapport à la moyenne par agent.